

# FPCI Miriad

## Document d'Information Clé

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

### Produit

**Nom - FPCI Miriad, ci-après le « Fond »**  
**Catégorie de Parts A1 – ISIN FR001400A9A4**  
**Société de Gestion : Inter Invest Capital - [www.interinvestcapital.fr](http://www.interinvestcapital.fr)**

Appeler le numéro +33.(0)1.56.62.00.55 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clé : 01/06/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple au sens de l'article 5, paragraphe 4, point a) i) à vi), de la directive (UE) 2014/65 du Parlement européen et du Conseil et peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

#### Type de produit

Le Fonds est un fonds professionnel de capital investissement (FPCI) de droit français.

#### Objectif

Le Fonds a pour objet principal la constitution d'un portefeuille de Participations dans un ou plusieurs autres fonds d'investissement (les « Fonds Cibles »). A titre plus accessoire, le Fonds pourra également souscrire ou acquérir des Participations d'une ou de plusieurs entreprises opérationnelles (les « Entreprises Cibles »).

L'objectif du Fonds est de générer pour ses investisseurs un rendement financier, tiré du rendement financier qu'il perçoit de ses Participations et le cas échéant de la plus-value qu'il réalise lors de la cession de ses Participations.

Il ne s'agit que d'un objectif et aucunement d'une garantie. La contrepartie de cet objectif pourra être une perte en capital.

La Stratégie d'Investissement du Fonds consiste à constituer un portefeuille diversifié de Participations dans des Fonds Cibles gérés par des équipes de private equity reconnues sélectionnées par la Société de Gestion.

Les Investissements du Fonds pourront être réalisés en euros ou en devises.

Les Fonds Cibles visés par le Fonds sont principalement des fonds de capital-investissement, susceptibles de couvrir notamment les stades du capital-risque, du capital-développement, et du capital-transmission, avec ou sans effet de levier (LBO). Les Fonds Cibles visés par le Fonds pourront également être des fonds d'infrastructures.

Les Fonds Cibles auront notamment pour objectif d'investir principalement en Europe, mais le Fonds pourra également investir dans des Fonds Cibles dont la stratégie d'investissement est notamment d'investir principalement aux Etats-Unis et/ou en Asie. Les Fonds Cibles pourront être généralistes ou spécialistes et dans ce cadre, notamment être dédiés à un secteur d'activité (fonds sectoriels).

Les Fonds Cibles pourront être des fonds directs (investissant, directement ou via des holdings, dans des sociétés opérationnelles) mais aussi des fonds de fonds (investissant dans d'autres fonds d'investissement, lors d'opérations dites primaires ou secondaires).

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que certains Fonds Cibles pourraient être des fonds gérés par la Société de Gestion, si bien que cette dernière pourrait faire investir le Fonds dans ces derniers, sous réserve du respect des limites prévues ci-après à l'Article 2.2.2 du règlement du Fonds.

Les Participations du Fonds dans des Fonds Cibles pourront être

réalisées aussi bien dans le cadre d'investissements primaires (c'est-à-dire que le Fonds souscrit, et donc n'acquiert pas auprès d'un tiers, des parts de Fonds Cibles), que secondaires (c'est-à-dire que le Fonds acquiert auprès d'un tiers des parts de Fonds Cibles). Concernant les investissements primaires, la stratégie consiste à identifier les stratégies et équipes susceptibles de générer des retours sur investissements attractifs. Concernant les investissements secondaires, il sera tenu compte non seulement de l'équipe de gestion mais également du ou des actifs sous-jacents.

Le plus souvent, le Fonds aura vocation à privilégier comme mode de sortie des Fonds du Portefeuille, la fin de vie du Fonds du Portefeuille avec pour objectif de percevoir le produit de liquidation du Fonds du Portefeuille. Toutefois, le Fonds n'exclut pas de pouvoir céder sa Participation dans un Fonds du Portefeuille dont la fin de vie ne serait donc pas encore atteinte avec notamment pour objectif de réaliser à cette occasion une plus-value de cession.

A titre plus accessoire, le Fonds pourra également souscrire ou acquérir des Participations, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs Holdings d'Investissement), dans des Entreprises Cibles. Il devrait s'agir essentiellement d'opérations réalisées en co-investissement aux côtés d'autres fonds de private equity et notamment les Fonds du Portefeuille et les Autres Véhicules d'Investissement : les opportunités d'investissement seront le plus souvent sourcées et apportées par des tiers (le gérant du Fonds du Portefeuille notamment) et le Fonds sera, le plus souvent, « suiveur » dans l'opération d'investissement et un actionnaire minoritaire de l'Entreprise Cible (ou de la Holding d'Investissement).

Les parts sont souscrites pendant une période de souscription de dix huit (18) mois à compter de la date du premier jour de souscription des parts du Fonds.

Les porteurs de parts ne pourront demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant la durée de vie du Fonds, éventuellement prorogée.

Chaque investisseur prend, en souscrivant aux parts de catégorie A1, l'engagement irrévocable de libérer sa souscription en plusieurs tranches selon le calendrier défini à l'article 10 du Règlement, étant précisé que la Société de gestion est donc dispensée de procéder à des appels de fonds ou toute autre formalité. Tout retard ou défaut de paiement sera sanctionné selon les conditions prévues dans le règlement du Fonds.

La Société de gestion peut décider de distribuer tout ou partie des avoirs du Fonds dans les conditions prévues dans le règlement du Fonds.

Le Fonds respectera le quota juridique prévu aux articles L. 214-28 et L. 214-160 du Code monétaire et financier ainsi que le quota fiscal des articles 163 quinquiés B du Code général des impôts afin de permettre aux porteurs de parts résidents en France de bénéficier d'avantages fiscaux (sous réserve du respect de certaines conditions).

#### Investisseurs concernés

Les souscriptions sont ouvertes aux investisseurs avertis mentionnés à l'article 423-49 du règlement général de l'AMF : (i) les investisseurs mentionnés au I de l'article L214-160 du Code monétaire et financier, (ii) les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100.000 euros, (iii) les investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 30.000 euros (sous respect de certaines conditions – cf. page 1 du Règlement) et (iv) les investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier.

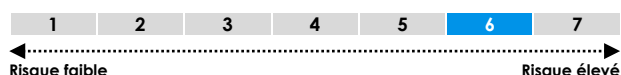
Les Parts A1 sont souscrites par des personnes ayant la qualité d'Investisseur Qualifié, personne physique ou morale dont le montant de l'Engagement est compris entre cent mille (100.000) euros et cinq cent mille (500.000) euros (hors droits d'entrée) inclus sous réserve de la possibilité pour la Société de Gestion d'accepter des Engagements d'un montant supérieur, et dont la souscription peut être réalisée par l'intermédiaire de distributeurs.

#### Durée de vie du produit

Le Fonds a une durée de vie de 10 ans à compter de la date de constitution du Fonds prorogeable deux fois un an sur décision de la Société de Gestion avec l'accord préalable du Comité Stratégique. Le Fonds ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à la durée de vie du Fonds qui est de dix (10) ans, prorogeable jusqu'à douze (12) ans.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### Indicateur Synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part du Fonds de vous restituer votre capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée compte tenu du risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à 100% du capital investi des investissements réalisés.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité du Fonds à vous reverser une performance ou le remboursement de votre investissement en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur Synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation (soit pendant au moins 10 ans jusqu'à 12 ans). Vous ne pouvez pas sortir du Fonds avant l'échéance qui n'accepte pas les demandes de rachat.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour

Parmi les **Risques importants non pris en compte dans l'ISR** figure le risque de liquidité : Les participations prises dans des sociétés non cotées ou cotées présentent un risque d'illiquidité. Le Fonds pourrait éprouver, le cas échéant, des difficultés à céder de telles participations dans les délais et au niveau de prix initialement envisagés. Le Fonds est donc considéré comme illiquide au sens du Règlement Délégué (UE) 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017.

Les autres risques du Fonds sont décrits à l'Annexe 1 du Règlement.

#### Scénario de performance

Le tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits.

Investissement de 10.000€		10 ans
Scénarios		Période de détention recommandée
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 669 €
	Rendement annuel moyen	-2,61%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 419 €
	Rendement annuel moyen	5,35%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	15 835 €
	Rendement annuel moyen	11,07%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	23 835 €
	Rendement annuel moyen	24,48%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables et en particulier de l'étude réalisée par France Invest sur le rendement net des Fonds de *private equity* français fin 2020, publiée en juin 2021. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ce que vous obtiendrez dépendra notamment du prix de cession des actifs détenus par le Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas possible de sortir de ce produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas ailleurs pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

### Que se passe-t-il si le Fonds n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Inter Invest Capital est une Société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers, soumise à ce titre, à des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus perçus par le Fonds sont versés sur le compte bancaire ouvert auprès du dépositaire RBC Investor Bank au nom du Fonds.

Par conséquent, le défaut de la Société de gestion n'aurait pas d'impact direct sur les actifs du Fonds, aucun mécanisme d'indemnisation légale n'est donc prévu.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (*Reduction in Yield* ou *RIY*) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. L'affichage des chiffres à 1 an et à 5 ans n'a que peu de signification pour un produit dans lequel vous serez bloqué pendant sa durée de vie.

## Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble.

Investissement de 10.000€ sur la base du scénario Intermédiaire	10 ans Période de détention recommandée
Coûts totaux	4 415 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)	4,41%

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Incidence sur le rendement annuel sur la base du scénario intermédiaire pour la période de détention recommandée (10 ans)			
<b>Coûts ponctuels</b>	Coûts d'entrée	0,52%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximum que vous paierez. Il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution du Fonds.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transactions de portefeuille	0,02%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Fonds.
	Autres coûts récurrents	2,30%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année au titre de la gestion du Fonds.
<b>Coûts accessoires</b>	Commission liée aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commission d'intéressement	1,58%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous préleverons ce montant lorsque l'investisseur aura reçu 0,5 fois l'Engagement par le Fonds au titre de la Plus-Value du Fonds.

Les articles 26 et suivants du Règlement contiennent une description plus détaillée des coûts du Fonds.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée** : 10 ans, prorogeable deux fois 1 an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus 12 ans à compter de la date de constitution du Fonds (telle que définie dans le Règlement) en raison de la durée de vie du Fonds elle-même déterminée en fonction de la nature du sous-jacent de cet investissement.

Sauf si vous trouvez un tiers pour céder vos parts dans les conditions définies dans le règlement, vous êtes en principe bloqué dans le Fonds jusqu'à la clôture de ses opérations de liquidation.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous rencontrez des difficultés au niveau de la prestation délivrée ou du produit et que vous souhaitez nous faire part de votre réclamation, vous pouvez contacter la personne qui vous a vendu le produit ou nous contacter gratuitement par courrier et/ou par email à l'adresse suivante :  
Inter Invest Capital - FPCI Miriad  
21 rue Fortuny, 75017 Paris  
contact@interinvestcapital.fr

## Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le Document d'Informations Clés ne constituent en aucun cas une recommandation d'achat ou de vente du produit ou un prospectus commercial. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le produit en consultant votre conseiller en investissements financiers.

Pour plus d'informations sur le Fonds, le règlement (disponible sur le site [www.interinvest.fr](http://www.interinvest.fr)) et les derniers documents périodiques disponibles nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : [contact@interinvestcapital.fr](mailto:contact@interinvestcapital.fr)

Vous pouvez également demander la communication ou télécharger sur le site : [www.interinvestcapital.fr](http://www.interinvestcapital.fr), la charte ESG et la politique de rémunération de la Société de gestion.